

Finance climat. Bousculade pour l'accréditation

Après l'ADA et CDG Capital, neuf entités marocaines dont trois banques convoitent l'accréditation du Fonds vert climat. Objectif: être impliquées dans le processus de financement de l'adaptation au Maroc, dont le programme pays nécessite un investissement de 24 milliards de dollars.



Aziz Diouf
a.diouf@leseco.ma

C'est la bousculade auprès du Fonds vert climat (FVC)! Telle une ruée vers l'or, plusieurs institutions marocaines ont décidé de suivre les pas de l'Agence pour le développement agricole (ADA) et de CDG Capital, déjà accréditées pour cinq ans. ABH Souss Massa Draa, ABH Ziz Guir Rhriss, l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE), Attijariwafa bank, BMCE Bank of Africa, le Crédit Agricole, le Fonds d'équipement communal (FEC), l'Agence marocaine pour l'énergie durable (Masen) et la Société d'investissement énergétique (SIE) ont, en effet, déjà manifesté leur intérêt pour faire partie des entités de mise en œuvre auprès du FVC.

Près de 240 MMDH en jeu
Et suite à leur demande, le point

focal du FVC du royaume, en l'occurrence l'ADA, leur aurait octroyé les lettres de non-objection pour leur future accréditation. Ce qui leur permet donc de nourrir l'espoir de faire partie, prochainement, de la liste des nouveaux acteurs qui pourront participer au processus de financement de l'adaptation dans le royaume (voir encadré). Un processus qui, rappelons-le, sera financé au moyen de plusieurs dizaines de milliards de dirhams. En effet, le Programme national d'adaptation (PNA) du Maroc nécessite un investissement de 24 milliards de dollars, soit près de 240 MMDH d'investissements à placer d'ici 2030 dans plusieurs centaines de projets d'adaptation qui toucheront plusieurs secteurs et territoires. Dans le domaine agricole, par exemple, les mesures d'adaptation au changement climatique du Plan Maroc vert (PMV) concernent des projets agricoles

solidaires inclusifs dans les zones vulnérables, notamment les techniques de collecte des eaux pluviales, de conservation des sols et les bonnes pratiques agricoles. Sont également visées la sécurisation des ressources hydriques pour garantir une agriculture plus productive et durable.

Tous les domaines concernés

La gestion intégrée des cultures est également en ligne de mire, à travers le soutien au système d'irrigation localisé et aux semences par le



La lutte contre la sécheresse et les inondations s'appuie sur le lancement d'une soixantaine de grands barrages sur 2008-2030.

développement de vitro-plants et de plants fruitiers certifiés caractérisés par une meilleure résistance aux maladies et à la sécheresse, et par la subvention des analyses du sol permettant une rationalisation dans l'utilisation des fertilisants. Dans ces domaines, l'ADA a déjà bénéficié de l'accompagnement du FVC sur trois projets. Le premier a porté sur le projet national de développement de l'arganiculture avec une enveloppe de 39,3 millions de dollars (environ 393 MDH). Le deuxième sur le projet développement de l'irrigation et l'adaptation de l'agriculture irriguée au changement climatique dans le semi-aride, en aval du barrage de Kadoussa, a mobilisé 20 millions de dollars (environ 200 MDH via l'AFD). Le troisième a trait au projet de sauvegarde de la plaine irriguée de Saïss avec 33 millions de dollars (environ 330 MDH via la BERD). Dans le domaine de l'eau, plusieurs projets sont programmés en matière de gestion de la demande en eau et de valorisation de la ressource en eau, mais également de gestion et de développement de l'offre en eau. Dans ce dernier chapitre, par exemple, il sera question d'intensifier la lutte contre la sécheresse et les inondations avec le lancement d'une soixantaine de grands barrages sur 2008-2030 et des centaines de petits et moyens barrages à l'horizon 2030. Le transfert des ressources en eaux brutes des bassins du nord vers le sud est également programmé. Figurent aussi sur la liste la réalisation de projets de captage des eaux de pluie, la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles, 400 Mm³/an de dessalement d'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres et 300 Mm³/an à l'horizon 2030 de réutilisation des eaux usées épurées. ●

Les étapes de l'accréditation des institutions de mise en œuvre nationales

- Les parties sont invitées à nommer une institution d'exécution nationale
- Les institutions d'exécution candidates présentent leur demande d'accréditation au secrétariat
- Le secrétariat examine les demandes d'accréditation et transmet les dossiers complets au panel d'accréditation
- Le panel d'accréditation examine les dossiers de candidature et fait ses recommandations au conseil ou invite les institutions à fournir un complément d'informations
- Le conseil approuve l'accréditation ou invite les institutions à fournir des informations complémentaires
- L'accréditation est valide pour une période de cinq ans